

REMBOURSEMENT DES FOURNITURES DE STOMIE À L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Le Programme de fournitures de stomie aide à couvrir les coûts associés à une stomie permanente.

ÉLIGIBILITÉ

Vous pourriez être admissible au programme si :

- vous êtes un résident permanent de l'Île-du-Prince-Édouard au sens de la Loi sur l'aide financière aux médicaments ;
- vous avez une [carte d'assurance-maladie valide de l'Île-du-Prince-Édouard](#) ;;
- vous avez produit votre plus récente déclaration de revenus à l'Île-du-Prince-Édouard ; et
- vous avez une stomie permanente et vous êtes inscrit au Programme de fournitures de stomie.

Types de stomies couvertes :

- une stomie permanente – urostomie, colostomie ou iléostomie

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE DE PRESTATIONS

- Le professionnel de la santé (infirmière spécialisée en soin de plaies, stomies et continence (NSWOC), infirmière praticienne ou médecin) soumet un formulaire d'inscription au Programme de fournitures de stomie des prestataires de soins de santé au nom du patient.
- Le patient doit également remplir et soumettre un formulaire de demande d'admission au Programme de fournitures de stomie, qui est nécessaire pour vérifier son revenu auprès de l'Agence du revenu du Canada.

- La couverture n'est pas rétroactive et vous ne serez pas remboursé pour les fournitures de stomie que vous avez achetées avant la date d'approbation de l'inscription au programme.
- Votre admissibilité à ce programme prendra fin lorsque vous quitterez l'Île-du-Prince-Édouard pour vous établir ailleurs.

COUVERTURE DES AVANTAGES SOCIAUX

Selon le revenu du ménage, vous pourriez être admissible à une couverture allant jusqu'à 100 % pour vous aider à payer de votre poche les fournitures de stomie admissibles, jusqu'à concurrence de 2 400 \$ par année de programme complète, du 1er juillet au 30 juin. Si vous présentez votre demande après le 1er juillet, votre montant admissible sera calculé au prorata pour tenir compte du pourcentage de temps qu'il vous reste jusqu'au 30 juin.

REVENU ANNUEL DU MÉNAGE COUVERTURE ADMISSIBLE

De 0 \$ à 20 000 \$

100%

20 001 \$ à 40 000 \$

95%

40 001 \$ à 50 000 \$

90%

50 001 \$ à 100 000 \$

70%

100 001 \$ et plus

60%

QUELS SONT LES PRODUITS COUVERTS ?

- Gaufrettes cutanées
- Sacs à stomie
- Dissolvants d'adhésif
- Lingettes barrière cutanée
- Poudres, pâtes et anneaux de protection pour stomie
- Ceintures de stomie

PROCÉDURE DE REMBOURSEMENT

Vous devez payer vos fournitures à votre pharmacie locale ou à votre centre de santé à domicile et demander une facture détaillée énumérant toutes les fournitures achetées.

Toutes les demandes doivent être accompagnées d'un [formulaire de demande de règlement pour les fournitures de stomie](#).

- Si vous avez une assurance privée, vous pouvez soumettre une facture détaillée pour vos fournitures ainsi que votre relevé d'assurance indiquant le solde à payer par vous.
- Si vous n'avez pas d'assurance privée, vous pouvez soumettre une facture détaillée de vos fournitures.

Vous pouvez soumettre vos factures et votre [formulaire de demande de règlement pour fournitures de stomie](#) tous les mois ou tous les deux ou trois mois. Les factures datant de plus de six mois *ne seront pas* éligibles.

Vous devez acheter des fournitures de stomie admissibles au Canada.

AIDE À BUT NON LUCRATIF À ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

La Société du cancer de l'Île-du-Prince-Édouard couvrira jusqu'à concurrence de la totalité des coûts des nouveaux stomisés, à condition que le patient ait reçu un diagnostic de cancer ferme. Ce soutien sera limité à un maximum de deux ans et ne sera offert qu'à 24 personnes pour une année donnée. Veuillez consulter le lien suivant pour obtenir de plus amples renseignements sur la Société canadienne du cancer : <http://www.cancer.ca/>

**COORDONNÉES :
PRINCE EDWARD ISLAND PHARMACARE**

16 Fitzroy Street, Sullivan Building
Charlottetown PEI C1A 7N8

Téléphone : (902) 368-4947
Sans frais : 1-877-577-3737

VISITER LE SITE WEB

Avis de non-responsabilité : L'information contenue dans cette page a fait l'objet de recherches et provient de divers sites provinciaux et fédéraux. Cependant, les renseignements peuvent changer et nous encourageons les gens à vérifier les mises à jour des politiques, des plans et des formulaires.